



## Conseil Municipal du 7 avril 2015 à 19 heures

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

*Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 7 avril 2015 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.*

◆◆◆

#### **1 – Approbation des procès-verbaux des derniers conseils municipaux**

- Il convient d'approuver les procès-verbaux des conseils municipaux des 6 janvier 2015 et 13 mars 2015.
- Le Maire met au vote l'approbation des procès-verbaux. ***Après en avoir délibéré, le conseil les approuve à l'unanimité sous réserve des modifications à y apporter.***

#### **2 – Présentation et vote du Budget Primitif (BP) 2015**

- Point sur les subventions données aux associations et mise au vote de la question suivante :  
***« Qui est pour que l'on attribue des subventions uniquement aux associations ayant le siège à la Mairie de Cassagne et au Mazères Cassagne Sports ? » : 6 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 non votants.***
- Le Maire présente le Budget Prévisionnel (BP) 2015, compte par compte puis procède à sa mise au vote. ***Après en avoir délibéré, le conseil approuve le BP 2015 à l'unanimité.***
- Mise au vote de la reconduction des taux d'imposition communaux de 2014 sur 2015 :  
***« Qui est pour la reconduction des taux d'imposition communaux de 2014 pour l'année 2015, à savoir : 7,37 % pour la taxe d'habitation, 9,10 % pour la taxe foncière sur le bâti et 46,29 % pour la taxe foncière sur le non bâti ? 12 voix « pour ». Les taux d'imposition communaux sont adoptés à l'unanimité.***

### **3 – Transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques**

- Il convient de délibérer sur la délégation de la compétence à la communauté de communes de SALIES DU SALAT qui elle, délègue au département de la Haute-Garonne.
- Le Maire procède à la mise au vote de cette question. ***Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce transfert de compétence à l'unanimité.***

### **4 – Recrutement d'agents non titulaires pour remplacement**

- Il est décidé de prendre une délibération de principe pour remplacer les agents lors de leurs absences ; ***Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.***

### **5 – Soutien à l'O.N.F.**

- Le Maire fait la lecture du projet de délibération de soutien à l'O.N.F. ; ***Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité.***

### **6 – Décision du Conseil concernant le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)**

- Après en avoir débattu, le Maire procède à la mise au vote de la question suivante : « *Qui est pour qu'on poursuive le P.L.U. ?* » ; ***La décision de ne pas poursuivre le P.L.U est adoptée à la majorité.*** (1 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions).

### **7 – Accord pour la mission d'architecte et la réfection du parapet du pont de la Carraou**

- Il convient de délibérer sur la mission d'architecte dans le cadre de la réfection du pont suite à un sinistre.
- Le Maire fait la lecture du projet de délibération ; ***Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité et missionne M. Raphaël BLOHORN, Architecte du patrimoine.***